

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 18/11/2022**

**Heure de début de Séance : 20 H 00**

**Heure de fin de séance : 23 H 05**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance facultative du quatrième trimestre, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.

Etaient présents : MMES BREHIER M.P, COURNE N., MM COLAS H., ROSSIGNOL D. DUPONT M., LARDEUX L., GEFFRAY S, SIMON JP,

Etaient excusé(e)s : MME BRIEND A.M (procuration à Mme BRÉHIER Marie-Paule)

Madame Noëllie COURNÉ a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - AMÉNAGEMENT CIMETIERE : demande de DETR 2023
- 2 - RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE
- 3 - INFORMATIONS DIVERSES

---

Approbation du PV du 27 octobre 2022

**N°2022-43**

**OBJET : AMENAGEMENT CIMETIERE – DEMANDE DE DETR 2023**

---

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière, ds devis ont été demandés pour :

- Fourniture et pose d'un ossuaire
- Création d'un jardin du souvenir

2 entreprises ont répondu :

TRAVAUX	Fourniture et pose ossuaire	Création jardin du souvenir	TOTAUX
PF AMAD- OMBREE D'ANJOU			
Montant HT	1 820.00 €	3 040.83 €	4 860.83 €
Montant TTC	2 184.00 €	3 649.00 €	5 833.00 €
PFM - CRAON			

Montant HT	4 928.33 €
Montant TTC	5 914.00 €

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES H.T		RECETTES H.T	
Fournitures et pose ossuaire	1 820 € 00	DETR 2023	972 € 00
Création jardin du souvenir	3 040 € 83	Auto financement	3 888 € 83
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 860 € 83</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 860 € 83</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Démarrage et fin d'opération au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet « Création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal » présenté, estimé à 4 860 € 83 HT (5 833 € TTC), suivant le devis de l'entreprise PF AMAB de POUANCE (OMBRE D'ANJOU-49)
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis après l'obtention de l'accord de la subvention

**N°2022-44**

**OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MANOIR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle socio-culturelle et du manoir, afin de les appliquer **à compter du 1er janvier 2023**, comme suit :

**SALLE SOCIO-CULTURELLE :**

TARIFS 2023	Hors commune		Commune		montant de la caution
	1 journée	2 journées	1 journée	2 journées	
Grande salle (160 personnes) + coin traiteur	260,00 €	410,00 €	180,00 €	290,00 €	1 500,00 €
Petite salle (60 personnes) + coin traiteur	160,00 €	230,00 €	110,00 €	160,00 €	1 500,00 €
2 salles + coin traiteur	360,00 €	570,00 €	260,00 €	400,00 €	1 500,00 €

St Sylvestre (particuliers)		880,00 €		470,00 €	1 500,00 €
St Sylvestre (associations communales)		880,00 €		570,00 €	1 500,00 €
Forfait mariage (du jeudi 17 h au lundi 12 h)		770,00 €		540,00 €	1 500,00 €
Bal et thé dansant		360,00 €		260,00 €	
Belote, loto, etc.*		360,00 €		260,00 €	
Chauffage	75,00 € par jour				
Podium (max. 28 m2)	5,00 € du m2				
Options (mange debout, voile d'ombrage, etc.)	10,00 €/matériel				

*\* Gratuité pour les associations de la commune à hauteur d'une fois par an, hors St Sylvestre.*

**MANOIR :**

TARIFS 2023	Commune	Hors commune	montant de la caution
Forfait week-end, avec couchages (max. 30 personnes)	260,00 €	180,00 €	500,00 €
Nuitée (y compris l'équipement) : pèlerin, locataire du manoir ou de la salle - prix par personne (max. 19 couchages)	10,00 €	10,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les tarifs de locations de la salle et du manoir comme indiqué ci-dessus

**N°2022-45**

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – DM2**

Monsieur le Maire informe les élus que la trésorerie a demandé de procéder au mandatement des salaires de décembre pour le 8 décembre. Or, il manque des crédits au chapitre 012 ; il est proposé de prendre une décision modificative qui se présente comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre/article - Libellé	Dépenses	Recettes
----------------------------	----------	----------

Pour rappel BP 2022 + DM 1	270 130.82 €	270 130.82 €
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 :</b>		
2132/21 – Immeubles de rapport	- 14 000.00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		- 14 000,00 €
<b>TOTAL SECTION APRES DM 2</b>	<b>256 130.82 €</b>	<b>256 130,82 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre/article - Libellé	Dépenses	Recettes
Pour rappel BP 2022 + DM 1	333 771,74 €	333 771,74 €
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 :</b>		
023 - Virement à la section d'investissement	- 14 000.00 €	
6411/012 – personnel titulaire	+ 4 000.00 €	
6413/012 – personnel non titulaire	+ 6 700.00 €	
6451 – Cotis. URSSAF	+ 3 300.00 €	
<b>TOTAL SECTION APRES DM 2</b>	<b>333 771,74 €</b>	<b>333 771,74 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

**Informations diverses**

- Il est décidé que les tarifs de la salle pour 2024 tendraient à aller vers une augmentation de 5 % et que le chauffage passera à 100 €, le tout au vu des augmentations des énergies.

- Présentation d'un devis pour l'élagage d'arbres. La société ARBOLAG DE Rougé propose un montant de 2 660 € HT soit 3 192 € TTC. Le conseil demande un autre devis et remettra sa décision au prochain conseil.

- Choix de la date des Vœux du Maire. La date est fixée au 22 janvier 2023.

- Courrier envoyé aux parents dans le cadre du transport scolaire.

- Le repas des Aînés aura lieu début de l'année 2023. La date reste à définir.

**La Secrétaire de séance**

Noëllie COURNÉ

**Le Maire,**

Thierry JULIOT




## RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Numéro</b>	<b>Du</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée</b>	<b>Refusée</b>
2022-43	24.11	Aménagement du cimetière	X	
2022-44	24.11	Tarif 2023 de la Salle et du Manoir	X	
2022-45	24.11	Décision Modificative n°2	X	

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE  
Séance du JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance facultative du 4<sup>ème</sup> trimestre, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** MMES BREHIER M.P, COURNE N., MM ROSSIGNOL D., COLAS H., DUPONT M., LARDEUX L., GEFFRAY S, SIMON J.P

**Etaient excusé(e)s :** MME. BRIEND A.M, (a donné pouvoir à Mme Bréhier Marie-Paule)

Madame Noëllie COURNE a été élue secrétaire de séance.

**N°2022-43**

**OBJET : AMENAGEMENT CIMETIERE – DEMANDE DE DETR 2023**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière, ds devis ont été demandés pour :

- Fourniture et pose d'un ossuaire
- Création d'un jardin du souvenir

2 entreprises ont répondu :

TRAVAUX	Fourniture et pose ossuaire	Création jardin du souvenir	TOTAUX
PF AMAD- OMBREE D'ANJOU			
Montant HT	1 820.00 €	3 040.83 €	4 860.83 €
Montant TTC	2 184.00 €	3 649.00 €	5 833.00 €
PFM - CRAON			
Montant HT	4 928.33 €		
Montant TTC	5 914.00 €		

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Fourniture et pose d'un ossuaire	1 820,00	DETR (20%)	972,00
Création d'un jardin du souvenir	3 040,83	Auto financement	3 888,83
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 860,83</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 860,83</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

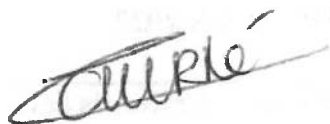
Démarrage et fin d'opération au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet « Création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal » présenté, estimé à 4 860 € 83 HT (5 833 € TTC), suivant le devis de l'entreprise PF AMAB de POUANCE (OMBRE D'ANJOU-49)
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis après l'obtention de l'accord de la subvention

La Secrétaire de Séance

N.COURNE



Le Maire

T.JULIOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20221124-2022-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/12/2022

Publication: 06/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROAUDIÈRE  
Séance du JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance facultative du 4<sup>ème</sup> trimestre, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** MMES BREHIER M.P, COURNE N., MM ROSSIGNOL D., COLAS H., DUPONT M., LARDEUX L., GEFFRAY S, SIMON J.P

**Etaient excusé(e)s :** MME. BRIEND A.M, (a donné pouvoir à Mme Bréhier Marie-Paule)

Madame Noëllie COURNE a été élue secrétaire de séance.

**N°2022-44**

**OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MANOIR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle socio-culturelle et du manoir, afin de les appliquer à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

**SALLE SOCIO-CULTURELLE :**

TARIFS 2023	Hors commune		Commune		montant de la caution
	1 journée	2 journées	1 journée	2 journées	
Grande salle (160 personnes) + coin traiteur	260,00 €	410,00 €	180,00 €	290,00 €	1 500,00 €
Petite salle (60 personnes) + coin traiteur	160,00 €	230,00 €	110,00 €	160,00 €	1 500,00 €
2 salles + coin traiteur	360,00 €	570,00 €	260,00 €	400,00 €	1 500,00 €
St Sylvestre (particuliers)		880,00 €		470,00 €	1 500,00 €
St Sylvestre (associations communales)		880,00 €		570,00 €	1 500,00 €
Forfait mariage (du jeudi 17 h au lundi 12 h)		770,00 €		540,00 €	1 500,00 €



Bal et thé dansant	360,00 €	260,00 €
Belote, loto, etc.*	360,00 €	260,00 €
Chauffage	100,00 € par jour	
Podium (max. 28 m2)	5,00 € du m2	
Options (mange debout, voile d'ombrage, etc.)	10,00 €/matériel	

\* *Gratuité pour les associations de la commune à hauteur d'une fois par an, hors St Sylvestre.*

**MANOIR :**

TARIFS 2023	Commune	Hors commune	montant de la caution
Forfait week-end, avec couchages (max. 30 personnes)	260,00 €	180,00 €	500,00 €
Nuitée (y compris l'équipement) : pèlerin, locataire du manoir ou de la salle - prix par personne (max. 19 couchages)	10,00 €	10,00 €	0,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DECIDE de retenir les tarifs de locations de la salle et du manoir comme indiqué ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme, le 24 novembre 2022**

**La Secrétaire de Mairie**

**COURNÉ Noëllie**

**Le Maire**

**JULIOT Thierry**

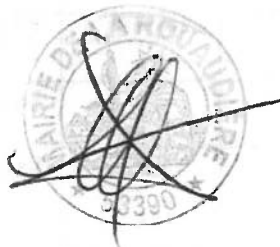
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20221124-2022-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 06/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE  
Séance du JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance facultative du 4<sup>ème</sup> trimestre, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** MMES BREHIER M.P, COURNE N., MM ROSSIGNOL D., COLAS H., DUPONT M., LARDEUX L., GEFFRAY S, SIMON J.P

**Etaient excusé(e)s :** MME. BRIEND A.M, (a donné pouvoir à Mme Bréhier Marie-Paule)

Madame Noëllie COURNE a été élue secrétaire de séance.

---

N°2022-45

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – DM2**

---

Monsieur le Maire informe les élus que la trésorerie a demandé de procéder au mandatement des salaires de décembre pour le 8 décembre. Or, il manque des crédits au chapitre 012 ; il est proposé de prendre une décision modificative qui se présente comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre/article - Libellé	Dépenses	Recettes
Pour rappel BP 2022 + DM 1	270 130.82 €	270 130.82 €
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 :</b>		
2132/21 – Immeubles de rapport	- 14 000.00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		- 14 000,00 €
<b>TOTAL SECTION APRES DM 2</b>	<b>256 130.82 €</b>	<b>256 130,82 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre/article - Libellé	Dépenses	Recettes
Pour rappel BP 2022 + DM 1	333 771,74 €	333 771,74 €
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 :</b>		
023 - Virement à la section d'investissement	- 14 000.00 €	
6411/012 – personnel titulaire	+ 4 000.00 €	
6413/012 – personnel non titulaire	+ 6 700.00 €	
6451 – Cotis. URSSAF	+ 3 300.00 €	
<b>TOTAL SECTION APRES DM 2</b>	<b>333 771,74 €</b>	<b>333 771,74 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- VALIDE la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**N.COURNE**



**Le Maire**

**T.JULIOT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20221124-2022-45-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022